

STAGE minimes
26/27 octobre 2023 au CREPS
Organisé par le Comité Départemental
d'Athlétisme de la VIENNE
Lieu : CREPS de Poitiers

Du jeudi 26 octobre 2023 à 9h30 au vendredi 27 octobre 2023 à 17H30

La Comité Départemental d'Athlétisme de la VIENNE et l'Équipe Technique ont le plaisir de t'inviter à ce stage départemental,

L'objectif est de compléter tes évolutions techniques. Aussi, tu pourras **te comparer** à tes camarades dans les **différents tests** mis en place par l'encadrement technique et préparer au mieux ta saison hivernale.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Coût du stage : 111 euros	Participation du club :
Participation comité : 20 euros	Participation de l'athlète :
DON de Gérard Lacroix:30 euros	Chèque à l'ordre du CD Athlé86

► **Le stage reste à la charge complète des athlètes avec éventuellement une aide des Clubs. Le règlement est à donner au début du stage (chèque à l'ordre du CD Athlé 86)**

Lieu du stage	Creps de Boivre Vouneuil sous Biard
Spécialités	Sprint/Haies, Sauts, Lancers, Marche et Demi- Fond,
Dates	Jeuudi 26 vendredi 27 octobre 2023
Départ et retour Organisation à la charge des clubs ou des parents	Début du stage à 9h30 à la Halle de sport Fin du stage : 17h30 à la Halle de sport
Prévision de l'encadrement	L'encadrement technique sera assuré par des entraîneurs diplômés de la FFA
A emporter	Tenues d'entraînement (dont training et pointes) et vêtements de pluie. Prévoir une Bouteille d'eau (nécessaire pour la récupération) Duvet (oreiller) Autorisation parentale et fiche de contact en cas d'urgence (pour tous)
Contact pour : renseignements	L'agent de développement Sibylle Retour 06 20 36 76 94 Mail : sibylleretur@yahoo.com

Vous devez répondre par Mail au plus tard le 17 octobre 2023.

à l'agent de développement Sibylle RETOUR: à l'aide des éléments demandés du **COUPON RÉPONSE JOINT**.

La fiche sanitaire et l'autorisation parentale sont à ramener version papier au début du stage

Le programme du stage te sera transmis suite à ta réponse.

Président Comité Départemental 86	coordonnateur du stage	Agent de développement
ALAIN DEVAUX	Toarii ZAHN	SIBYLLE RETOUR



Règlement Intérieur des stages organisés par la Fédération Française d'Athlétisme

Les stages organisés sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme, que ce soit par la Direction Technique Nationale, les ligues ou les comités départementaux, ont pour objectif d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle. Ils doivent par conséquent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

L'encadrement prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité ainsi que la santé physique et morale des participants.

La participation à un stage organisé sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme implique l'acceptation préalable et le respect des règles suivantes :

- Programme du stage** : il est établi par le responsable technique en liaison avec les athlètes et leurs entraîneurs. Il prévoit les plages horaires d'entraînement ; de récupération ; de soins et de loisirs. Aucune dérogation ne peut être acceptée sans l'accord de ce responsable.
- Respect mutuel** : ce respect mutuel qui concerne aussi bien les athlètes, l'encadrement ou le personnel est le principe fondamental de la vie en collectivité. Le non-respect d'autrui ainsi que tout comportement susceptible de nuire à l'image de l'athlétisme seront sanctionnés par les instances disciplinaires de la Fédération Française d'Athlétisme.
- Comportement** : le bon déroulement du stage et son efficacité impliquent des règles de comportement acceptées de tous, notamment,
 - La ponctualité : respect des horaires d'entraînement, de repas, des navettes, de l'extinction des feux, etc....
 - Le respect des installations : que ce soit les lieux d'entraînement, d'hébergement, de loisirs
- Récupération** : C'est un aspect fondamental de la qualité d'un stage. Elle dépend de plusieurs facteurs : le sommeil, l'hygiène, les soins, la diététique. Les consommations d'alcool, de tabac ou de drogues sont formellement interdites dans le cadre des stages de la Fédération Française d'Athlétisme.
- Athlètes mineurs** : Ils devront obligatoirement remettre au responsable du stage une autorisation parentale type signée qui sera jointe à la convocation. Cette autorisation parentale comportera systématiquement un accord parental pour venir chercher sur le lieu du stage un athlète mineur qui en aurait été exclu à la suite d'une infraction à ce règlement.

Le Directeur Technique National

Patrick Gergès

Le Président

André Giraud

Ligue Poitou-Charentes d'athlétisme
42 Avenue Jacques Cœur- 86000 Poitiers

05 49 47 53 71